



Bernadette Van Raemdonck  
Caritas International Belgique  
Directrice du Département de coopération  
internationale  
Rue de la charité,  
1210 Bruxelles

**votre communication du**

**03 avril 2018**

**nos références**

D5.1/NL/HUM.04.04.01/2017.09

à mentionner dans toute correspondance

**date**

**02 MEI 2018**

Madame,

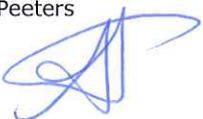
**Objet: Projets humanitaires (AB 14 54 52 35.60.83 – PJ/2017/09) - Octroi d'un  
subside d'un montant de 1.293.490,21 EUR à Caritas International  
Belgique – " Emergency food aid for the people who are trapped in Yei,  
combined with sustainable FSL for newly arrived South Sudanese refugees  
in Uganda ".**

**Demande d'avenant.**

Suite à votre courrier du 03 Avril par lequel vous nous soumettez une demande d'extension de la période d'exécution du projet en référence, sans modification budgétaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'accord pour la prolongation de la durée du projet de 6 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2019. Ce type de demande de prolongation et/ou de modification des objectifs du projet, est expressément prévu dans les lettres conventions types (Points 2.6 et 2.7).

En se référant à la surévaluation du nombre de ménages de réfugiés sud soudanais dans les camps ciblés par le projet en Ouganda, Caritas International Belgique constate que la cible de 34.366 ménages ne peut de facto pas être atteinte endéans la période fixée dans la convention. Sur base des résultats atteints durant les 06 premiers mois du projet, de la réévaluation en cours du nombre de réfugiés en Ouganda (réalisée par UNHCR), le départ de Cordaid et le taux de change avantageux, Caritas International Belgique propose de changer la cible à 25.000 ménages.

Les besoins humanitaires ont par ailleurs été réévalués, tels qu'expliqué dans les documents annexes. Une prolongation de la période permettrait à l'ONG d'intervenir durant une saison de plantation supplémentaire pour permettre aux réfugiés en Ouganda l'accès à des intrants agricoles nécessaires afin de produire leur propre nourriture.

minutée par Annick Peeters 	nom et visa du chef de service Silvia Croes 	nom et visa du directeur D5 Peter Van Acker 	visa du président CD	.be
--	---	---	----------------------	-----

A Yei au Soudan du Sud, Caritas International Belgique va augmenter le nombre de ménages (de 2400 ménages à 6000 ménages) qui auront accès à un soutien alimentaire de base.

Etant donné qu'une extension de 6 mois de la durée des activités permettrait à Caritas International Belgique de garantir une pérennité de ses activités et l'atteinte d'un plus grand nombre de ménages-la demande de prolongation introduite par Caritas International Belgique se justifie pleinement.

La présente lettre constitue un avenant à la lettre-convention, réglant les modalités d'exécution relatives au projet susmentionné.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Peter Van Acker,  
Directeur D5